
PILIER : AMPLIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

En rouge, AVIS **Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION**

Là encore, le langage employé « amplifier » va dans le sens d'une augmentation, de la croissance mais à aucun moment l'impact environnemental n'est pris en compte, ni même mentionné. Une aberration !

ACTIONS ENVISAGÉES :

NUMERO INTITULE DE L'ACTION

1 Préserver l'identité et le caractère du territoire « créolité »

2 Valoriser le Label UNESCO Patrimoine Mondial

3 Valoriser le Parc National de La Réunion

4 Valoriser la Réserve Naturelle Marine de La Réunion

Pour information de la CIVIS, le lagon de Saint-Pierre (de Ravine Blanche à Grand-Bois) et le bassin de Grand-Anse (hors RNMR) présentent pourtant une biodiversité plus riche que celle de la RNMR.

Scandaleusement, ce n'est pas mentionné.

Avant de parler de « valoriser », il faudrait déjà commencer à simplement faire respecter la réglementation qui protège nos joyaux marins du sud face aux braconniers et de cesser de les polluer.

Il suffit de regarder ce qui s'écoule des buses d'eau dites « pluviales » et qui se verse dans le lagon ! Un scandale sanitaire et écologique, sur lequel nous n'avons cessé d'alerter.

5 Construction d'une identité, d'une marque et promotion d'une image

6 Construire un marketing touristique du territoire multi cible (faire connaître l'offre...)

7 Déployer des moyens marketing innovants (flash codes, QR codes, géolocalisation des sites ou des produits, location de casques virtuels...)

8 Élaborer un schéma directeur pour structurer l'offre touristique du territoire

9 Préserver le patrimoine naturel, élément central de l'offre touristique du Grand Sud

Des paroles en l'air puisqu'en pratique rien n'est fait en ce sens pour le patrimoine marin saint-pierrois par exemple malgré toutes nos demandes répétées.

Déjà faire un travail de prévention, former les agents des collectivités sur le fonctionnement du lagon, et informer les usagers, comme nous le demandons depuis longtemps.

Point important : nous refusons tout mitage de nos sites naturels par de structures hôtelières sous couverture « éco » (on dit plutôt « eskrolodges »), nous refusons la dénaturation de nos plus beaux sites naturels au bénéfice de quelques-uns, nous refusons le tourisme « apartheid » à La Réunion. Pour nous, il est bien plus judicieux, plus économiquement viable, et bien plus respectueux du développement durable, d'implanter des structures d'hébergement dans et à proximité des villages, par exemple au 27ème Plaine des Cafres, au plus près de structures existantes comme la Cité du volcan, au plus près d'acteurs économiques locaux : les activités ne pourraient que se développer et profiter à l'économie locale et à l'emploi, donc au plus grand nombre.

Le mitage des sites naturels vierges de la Réunion n'a donc aucune justification économique, et représente un non-sens environnemental.

Evidemment, l'intégration paysagère, en accord avec l'architecture locale doit être une priorité.

10 Coordonner et animer l'action des acteurs touristiques du territoire

11 Créer un patrimoine communal ou intercommunal de réserves foncières à vocation touristique

12 Créer un observatoire territorial

13 Prioriser la clientèle locale et métropolitaine

14 Explorer et expérimenter de nouvelles clientèles (mauricienne, sud-africaine, indienne, voire des pays du Golfe)

Nous pensons qu'il faut plutôt privilégier des clientèles avides de nature et attirés par un modèle de tourisme écologique, respectueux de la population locale et de sa faune.

15 Prioriser le tourisme expérientiel

Oh le mot magique "expérientiel" ...

Dans ce que la CIVIS sous-entend par ce type de tourisme, on peut lire ceci :

« des activités de découverte ou de ressourcement en milieu naturel, ou comment se retrouver soi-même en s'ouvrant ou en s'immergeant dans un ailleurs »

Alors là, oui, mais incompatibilité totale avec le « bordel sonore » des survols touristiques aériens que nous contestons.

Encore l'incohérence dans ce projet.

La CIVIS doit donc faire cesser le modèle de tourisme TGV hélico et autres qui dénature La Réunion !

16 Proposer et déployer une offre de loisirs innovants

La notion d'impact environnemental doit être systématiquement étudiée au préalable.

17 Diversifier les produits : voyage téméraire, voyage majestueux, voyage culturel, voyage ressourçant, voyage décontracté, voyage d'escapade

Encore l'incohérence dans ce projet. Voyage ressourçant ?

La CIVIS doit donc faire cesser le modèle de tourisme TGV hélico et autres qui dénature La Réunion !

18 Engager une politique d'optimisation et de soutien aux projets structurants

Que c'est vague ! Structurer quoi ?

19 Rechercher de nouveaux porteurs de projets

20 Accompagner l'arrivée de grandes enseignes internationales (hôtellerie)

La CIVIS ne privilégie pas les opérateurs de La Réunion.

C'est pourtant l'activité économique, portée par des opérateurs locaux, de tailles diverses, et qui profite davantage à l'économie locale, qui doit être privilégiée.

C'est agir contre les intérêts des Réunionnais de favoriser des groupes internationaux qui auront pour objectif de rapatrier hors de l'île les bénéfices pour leurs actionnaires.

21 Organiser le territoire et accompagner les acteurs de projets dans la différenciation de l'offre

22 Déployer une stratégie de labellisation multidimensionnelle (hôtellerie/restauration/sites/activités de loisirs/activités de découverte...)

23 Construire et commercialiser une offre autour du patrimoine, de l'histoire et du mode de vie

24 Répertorier et analyser le foncier à vocation touristique

25 Créer des réserves foncières à vocation touristique dans les PLU

26 Accompagner la construction et proposer une offre de structures insolites de type éco lodge

Nous le rappelons :

Point important : nous refusons tout mitage de nos sites naturels par de structures hôtelières sous couverture « éco » (on dit plutôt « eskrolodges »), nous refusons la dénaturation de nos plus beaux sites naturels au bénéfice de quelques-uns, nous refusons le tourisme « apartheid » à La Réunion. Pour nous, il est bien plus judicieux, plus économiquement viable, et bien plus respectueux du développement durable, d'implanter des structures d'hébergement dans et à proximité des villages, par exemple au 27ème Plaine des Cafres, au plus près de structures existantes comme la Cité du volcan, au plus près d'acteurs économiques locaux : les activités ne pourraient que se développer et profiter à l'économie locale et à l'emploi, donc au plus grand nombre.

Le mitage des sites naturels vierges de la Réunion n'a donc aucune justification économique, et représente un non-sens environnemental.

27 Accompagner la construction et proposer une offre de camping tendance (les Hauts de Petite-île/Bel Air...)

Cela veut dire quoi camping tendance ?

On rappelle l'exigence d'accès aussi à la population locale, et la nécessité d'une diversité de tarifs pour une accessibilité.

28 Redynamiser la forêt sèche de L'Étang-Salé en proposant une offre Golf Resort and Spa, une fauconnerie et un centre équestre

De la fauconnerie importée ! *Sa nout tradition sa ?* Selon la CIVIS qui prétendait au point 1 « *Préserver l'identité et le caractère du territoire « créolité »* » !

Donc un touriste viendrait à La Réunion pour aller voir des faucons importés !

La CIVIS se moque de qui là ? CIVIS sur le territoire de laquelle se développe une structure de zoo, avec privatisation de plus de 8 ha de forêt à Etang-Salé, un projet d'arrière-garde comme si la Nature se découvre avec des animaux en prison !

29 Inciter, accompagner et développer les activités « nature »

Là encore, avec étude d'impact environnemental préalable, et sans artificialisation des sites.

30 Innover dans l'exploitation des façades maritimes (plateforme d'observation des baleines...)

Que c'est ridicule ! Il faudrait artificialiser des zones pour observer l'océan ! Le jargon utilisé révèle la mentalité des concepteurs de ce projet de territoire « exploitation ».

31 Développer l'offre de loisirs autour des bassins, des cascades et des rivières

Stop à la dénaturation des plus beaux sites de l'île, ce qui va casser son attrait !

Et attention : l'exemple du sur-business canyoning à Langevin est en train de faire perdre son charme à ce site, et de provoquer un rejet par les locaux ! L'excès de tourisme tue le tourisme.

32 Promouvoir, accompagner et développer le label tourisme et handicap sur le territoire

C'est là une vraie honte pour la CIVIS.

Il n'y a qu'à regarder les trottoirs dans les villes, avec des zones sinistrées.

Malgré nos alertes, rien ne bouge. Les places handicapés, non respectées, non rénovées.

La plage, même plus accessible !

Les handicapés sont abandonnés par la CIVIS, et tout le monde peut le constater !

33 Communiquer de manière cohérente, coordonnée et amplifiée autour des tables et chambres d'hôtes

Oui, le développement touristique le plus écologique et le plus positif économiquement pour la population doit passer par des structures plus authentiques.

34 Implanter une structure de type « halle » qui concentrerait, autour de l'art culinaire réunionnais, une variété de produits gastronomiques locaux (charcuterie, fruits, légumes, condiments...)

35 Proposer des transports collectifs novateurs à usage des locaux et des visiteurs extérieurs

Chiche. C'est pour quand les bus à hydrogène ?

Avec son nombre d'employés, la CIVIS n'a pas encore réfléchi à la problématique depuis le temps ?

36 Renforcer la sécurité sur les sites touristiques et de loisirs

Cela veut dire quoi ?

Mettre des barrières partout ? Dénaturer les sites ?

De toute façon, tout le monde le sait, à La Réunion, il n'y a jamais de plan de suivi ni d'entretien sur les aménagements à coup de millions d'euros d'argent public.

Une gabegie.

La meilleure sécurité passe donc par l'information et l'éducation au milieu naturel.

37 Informer la population sur les projets touristiques

Soyons là encore sérieux. C'est de notoriété publique la pratique locale du « missouk » !
Une affirmation jamais appliquée !

38 Construire une scénographie Télélave-Les Makes vers le Maïdo grâce à une itinérance forêts qui propose des balades équestres et des mobilités innovantes

D'une, il faudrait penser à réparer la route forestière du Télélave avant de délirer avec les mobilités innovantes !

De deux, les pratiquants de tourisme équestre et leurs opérateurs doivent respecter les zones qui leur sont dévolues.

Il est scandaleux de voir certains cavaliers opérer n'importe où, dégrader des sentiers de randonnée ou autres sites.

39 Valoriser la petite interface mer des Avirons

Cela veut dire quoi ? Casser l'aspect naturel du site ?

40 Proposer une offre « astronomique » aux Makes adossée au projet de planétarium (cf. pilier observatoire)

41 Valoriser le patrimoine industriel et culturel de Saint-Louis

42 Repositionner le centre-ville de Saint-Louis autour d'une offre multiculturelle (mosquée/temple//église)

43 Aménager l'étang du Gol

Le concepteur de ce projet ne sait pas de quoi il parle.

Cet espace naturel sensible est un espace rare et original dans le sud.

Il faudrait déjà faire en sorte qu'il ne soit plus une poubelle, et y retire les chiens errants qui sont une plaie pour le peu de faune sauvage qui subsiste.

C'est un espace de respiration pour la faune et les humains, il n'a pas à être « aménagé » façon CIVIS comme elle l'a fait à la Mare à joncs à Cilaos, bel exemple de bétonnage.

Cet espace doit être un espace de calme ! Ce qui permet la connexion Humains-Faune.

44 Aménager l'arrière-plage de L'Étang-Salé

Cela signifie quoi ?

On propose la replantation, avec des espèces endémiques et indigènes.

45 Valoriser les espaces forestiers par une scénographie du domaine à L'Étang-Salé

Sidérant, cette volonté de vouloir tout « aménager », « valoriser », ce qui démontre que **les porteurs de projet de territoire n'ont aucune conscience de la valeur intrinsèque des sites NATURELS !**

Et de leur attrait touristique, justement du fait de leur aspect NATUREL !

46 Participer au schéma d'aménagement du massif forestier de L'Étang-Salé (amplifier les espaces de stationnement à L'Étang-Salé les Bains)

Nos impôts ne doivent pas servir à créer des stationnements et donc artificialiser davantage la forêt, pour le business de structures privées à but lucratif.

On ne peut indéfiniment créer des parkings au détriment de l'espace naturel.

Tout site présente une limite d'accueil.

47

Conforter et pérenniser l'image « destination sportive et de bien-être de haute montagne » de Cilaos

Exact .

Il faut donc supprimer le bordel du tourisme aérien polluant sonore et atmosphérique, incompatible avec le bien-être !

48

Construire une destination agricole identitaire labellisée d'excellence à Cilaos

49

Redynamiser les espaces littoraux de Saint-Pierre

STOP béton sur le littoral, sans aucune vision de l'avenir avec le réchauffement climatique.

La privatisation des espaces publics littoraux, c'est NON !

Le bordel sonore des fêtes bordeliques illégales cautionnées par la mairie au détriment de la population locale, c'est NON.

La population qui vit à Saint-Pierre et y paie des impôts, a le droit de se reposer le week-end.

Revégétaliser un front de mer de plus en plus béton, c'est OUI !

Contrôle de la pollution de l'eau organique et inorganique (plastiques etc)

Nettoyer le littoral, améliorer la salubrité publique (pas de chiens et de leurs excréments sur les plages), c'est OUI !

Non au plastique à tout va, une incohérence en milieu tropical.

Le plastique, et notamment celui des "gazons synthétiques" contamine définitivement la terre et le cycle de l'eau, et au final le lagon, et les animaux filtreurs vers marins, éponges moules etc. (études disponibles).

Le gazon synthétique tue la micro faune et la micro flore du sol, ne produit pas de dioxygène, n'absorbe pas le CO₂ et ne tempère pas la chaleur comme les végétaux le font. (mesure de la température du surface)

Mettre en place une plage 0 sono, 0 mégot, 0 alcool au bénéfice des familles et du milieu naturel.

Privilégier les mobilités douces, marche, vélo ... OUI !

50

Faire de Petite-Île une destination artisanale de qualité

OUI, là cela va dans le sens de l'intérêt pour la population locale.

Si ce site emblématique du Sud et de La Réunion a pu être préservé, et non défiguré, il faut le rappeler, c'est grâce au combat juridique de 5 années (!) gagné par l'Association Citoyenne de Saint-Pierre face à la CIVIS !

http://citoyennedestpierre.viabloga.com/actualites_petition.shtml